

Formation au port et utilisation des EPI contre les chutes de hauteur (port du harnais) sur les sites non équipés



Durée : 2 jours / 14 heures

Nb max de stagiaires : 6 par groupe

Objectifs :

Acquérir les connaissances théoriques et pratiques :

- pour l'utilisation du harnais de travail et des systèmes contre les chutes de hauteur sur sites non équipés de systèmes antichute permanents ;
- pour la progression et l'évolution en sécurité pour les accès et travaux en hauteur sur site non équipé.

Public :

Toutes les personnes utilisant des EPI contre les chutes de hauteur pour des accès et travaux en hauteur sur sites non équipés. Technicien, chargé d'affaires, ouvrier du bâtiment, métreur, etc.

Prérequis :

Pas de contre-indication médicale à la pratique des travaux en hauteur. Avoir au moins 18 ans. Maîtrise de la langue française.

Contenu de formation

Théorie :

▶ Les chutes de hauteur et le monde du travail ▶ La réglementation et les recommandations en Europe et en France ▶ Les droits et les devoirs des employeurs et des employés ▶ La protection collective ▶ La protection individuelle ▶ Les chutes de hauteur (facteur de chute, force de choc), le tirant d'air ▶ Syndrome du harnais, secours ▶ Évaluation théorique par QCM.

Pratique :

▶ Présentation des EPI ▶ Contrôler son matériel avant de l'utiliser ▶ Bien choisir ses systèmes de connections ▶ Régler son matériel (harnais, casque) ▶ Installer des points d'ancrages provisoires dans différentes situations ▶ Installer des lignes de vie provisoires ▶ Déplacement horizontal et plan incliné avec antichute sur corde ▶ Utilisation et limite des enrouleurs à rappel automatique ▶ Réaliser une évacuation avec des produits manufacturés ▶ Test de suspension.

Modalité de sanction de la formation :

▶ Mise en situation des stagiaires ▶ Analyse et actions correctives ▶ Bilan et évaluation individuel théorique et pratique, validation d'aptitude au travail en hauteur par la délivrance d'une attestation de formation en fin de stage ▶ Présence obligatoire à l'ensemble du stage pour prétendre à la validation de celui-ci.

Les moyens pédagogiques et techniques :

▶ Pédagogie active et participative, question - réponse, diaporama, matériel de démonstration ▶ Formation en centre de formation CAIRN Formation : salle de formation et plateau technique adapté avec mise en situation réelle.

Encadrement :

Les formateurs sont détenteurs à minima d'un CQP TC, du SST et sont expérimentés dans le domaine de la sécurité antichute, des travaux en hauteur et sur cordes.

Maintien et actualisation des compétences :

Autant de fois que nécessaire (recommandé tous les trois ans).